

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE BEDARRIDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

OBJET

Ouverture de crédits
d'investissement
par anticipations sur le
Budget 2023 du CCAS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre, le Conseil
d'Administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par
le règlement, à la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS

Del-2022-novembre-041
N-7.1.2

PRESENTS : T. Lagneau - S. Ferraro - C. Cambrier -
P. Courcier - J.-F. Laporte - D. Attuel - L. Armand
N. Crup - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S) : E. Rocca - A. Marie - S. Lagneau.

EXCUSE(S) :

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'au budget de l'exercice 2022, les crédits ouverts au budget primitif et par décisions modificatives
pour les dépenses d'équipement s'élèvent à : 159 579,54 €

Que cela autorise en anticipation budgétaire sur le budget primitif du CCAS pour 2023 un quart de cette somme
soit : 39 894,00 €

Sur le rapport présenté par Monsieur le Président,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACCEPTÉ un montant d'anticipation au budget du CCAS 2022 de 39 894,00 €

AUTORISE l'inscription par anticipation au budget 2023 du CCAS les crédits d'investissements ci-dessous au 1^{er} janvier 2023 :

- Chapitre 20, Compte 205, Concessions, droits similaires, brevets, licences : 9 973,50 €
- Chapitre 21, Compte 2183, Matériel de bureau et matériel informatique : 9 973,50 €
- Chapitre 21, Compte 2184, Mobilier : 9 973,50 €
- Chapitre 21, Compte 2188, Autres immobilisations Corporelles : 9 973,50 €

Adopté à : *L'unanimité*

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 02/12/2022.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Thierry Lagneau

